



cerexagri

United Phosphorus Ltd

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

N°: 026-01

VIGNOR 2

Version : 3.02

Page :1/5

Date : 06/07/2007

Annule et remplace : 30/06/2000

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT & DE LA SOCIETE

NOM COMMERCIAL

VIGNOR 2

TYPE DE PRODUIT ET USAGE

FONGICIDE

RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHE

Cerexagri s.a.s.

1, rue des Frères Lumière, BP9, 78373 PLAISIR Cedex (France)

TEL.(33)1.30.81.73.00 -FAX (33)1.30.81.72.50

N° DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE (*)

CARECHEM24 INTERNATIONAL : +44 208 762 8322

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

Type de formulation

SC - suspension concentrée ou FLOW

Matière(s) active(s)

FOLPEL (200 g/l)

CHLOROTHALONIL (200 g/l)

CYMOXANIL (60 g/l)

Numéro CAS

133-07-3

1897-45-6

57966-95-7

Numéro EINECS

205-088-6

217-588-1

261-043-0

Classification CE

FOLPEL : N, Xn ; R20, R36, R40, R43, R50 (Dir. 67/548/CEE 28ème ATP)

CHLOROTHALONIL : N, Xn ; R40, R50/53 (Dir. 67/548/CEE 28ème ATP)

CYMOXANIL : N, Xn ; R22, R43, R50/53 (Dir. 67/548/CEE 26ème ATP)

Autre(s) substance(s) dangereuse(s)

TENSIO-ACTIF (1-3%) : Xi ; R36

TENSIO-ACTIF (1-3%) : Xi ; R36/38

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS

Effets dangereux pour la santé

Irritant pour les yeux

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets dangereux pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Amener la victime à l'air libre.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

INGESTION

En cas de troubles, consulter un médecin.

Cerexagri s.a.s.

Quick-FDS [16006-40507-18775-010723] - 2011-10-27 - 11:15:07

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

VIGNOR 2

Page :2/5

N°: 026-01

Version : 3.02

Date : 06/07/2007

Annule et remplace : 30/06/2000

INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN

Traiter symptomatiquement, pas d'antidote spécifique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

-

Sous forme de suspension dans l'eau, le risque de feu est hautement improbable.
Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Arrêter la fuite éventuelle.

Ne pas jeter dans les eaux naturelles ni les égouts.

METHODES DE NETTOYAGE

Absorber le produit avec du sable, de la sciure ou des matériaux inertes.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Manipuler le récipient bien fermé.

STOCKAGE

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri du gel et de la chaleur (40°C maximum).

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

Utiliser un masque filtrant antiaérosol liquide.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux et du visage.

MESURES D'HYGIENE

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Changer de vêtements dès qu'ils sont imprégnés de produit.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE A 20°C

Liquide

COULEUR

Beige

MASSE VOLUMIQUE

1245 - 1265 kg/m3

PRESSION DE VAPEUR

Négligeable.

SOLUBILITE DANS L'EAU

Dispersible

pH (produit concentré)

6 - 6.5

10 STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Pas de réaction dangereuse connue avec les produits usuels.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

VIGNOR 2

Page :3/5

N°: 026-01

Version : 3.02

Date : 06/07/2007

Annule et remplace : 30/06/2000

REACTIONS DANGEREUSES

Aucune dans des conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion

DL50/Voie orale/rat > 5000 mg/kg

EFFETS LOCAUX

Contact avec la peau

Non irritant

Contact avec les yeux

Irritant

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

TOXICITE AQUATIQUE

CHLOROTHALONIL et CYMOXANIL : substances très toxiques pour les organismes aquatiques.
Pas de donnée sur la formulation

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DES DECHETS

Eliminer le produit dans un centre de collecte et de traitement des déchets chimiques, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

ELIMINATION DES EMBALLAGES

Ne pas réemployer, abandonner ou brûler les emballages vides.
Eliminer les récipients contaminés dans un centre de collecte et de recyclage, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR

Classe 9 ; Groupe d'emballage III ; Etiquette 9

Désignation de transport terrestre (ADR)

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(CHLOROTHALONIL + CYMOXANIL + FOLPEL), 9, UN 3082, III

Code IMO-IMDG

Classe 9 : étiquette 9 + marque "Polluant marin"
Groupe d'emballage III

Désignation de Transport (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CHLOROTHALONIL + CYMOXANIL + FOLPEL), class 9, UN 3082, PG III, MARINE POLLUTANT

OACI/IATA

Classe 9 - groupe d'emb. III - étiquette 9 - Packing instruction 914

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

FRANCE

Homologation n° 9000523 du 01/10/1990

CLASSEMENT SELON DECISION D'HOMOLOGATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Symbole(s)

Xn : Nocif

Phrases de risque

R 36 : Irritant pour les yeux.

R 40 : Possibilité d'effets irréversibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

VIGNOR 2

Page :4/5

N°: 026-01

Version : 3.02

Date : 06/07/2007

Annule et remplace : 30/06/2000

Conseils de prudence

R 43 :Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Dangereux pour les organismes aquatiques
S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 24 :Eviter le contact avec la peau.
S 36/37 :Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Rubrique 1172 (selon décret n°2005-989 du 10 août 2005)

REGLEMENTATION ICPE :

ETIQUETAGE (directive 99/45/CE)

Symbole(s)

N : Dangereux pour l'environnement
Xn : Nocif

Phrases de risque

R 36 :Irritant pour les yeux.
R 40 :Possibilité d'effets irréversibles.
R 43 :Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 26 :En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39 :Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.

16 AUTRES INFORMATIONS

DELAI DE RE-RENTREE :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.
Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

Libellé des phrases R

R 20/22 :Nocif par inhalation et ingestion.
R 38 :Irritant pour la peau.

-

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication.
Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.
L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.
Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

VIGNOR 2

Page :5/5

N°: 026-01

Version : 3.02

Date : 06/07/2007

Annule et remplace : 30/06/2000

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Les (*) indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fin du document.

Nombre de pages :5